



InSERRÉ Arras - Vue en vol d'oiseau (le parvis et la porte d'entrée) - Crédit : A26 Architectures

Est-ce que le chantier de construction de cet établissement va générer des nuisances ?

Une charte « Chantiers faibles nuisances », intégrée au marché de conception-réalisation du projet, sera mise en œuvre par les différents acteurs participant au chantier de construction. À travers elle, l'APIJ s'assurera de l'exigence environnementale des intervenants de l'opération et limitera au maximum les impacts du chantier sur les habitants et sur l'environnement. Les principaux enjeux auxquels l'APIJ porte une attention particulière sur tous ses chantiers sont :

- la limitation des nuisances (acoustiques, visuelles, poussière, boues, perturbations pour la circulation et le stationnement) ;
- la prévention des pollutions et la limitation des consommations ;
- la gestion des déchets ;
- la protection de la santé des équipes ;
- la gestion économe des ressources.

Chacun des signataires de la charte devra mettre en œuvre des mesures tout au long de l'opération de construction pour garantir le respect de ces engagements. Cette charte est annexée aux contrats signés par les entreprises de travaux. En cas de non-respect, des pénalités pourront être appliquées.

Quelles sont les grandes étapes du chantier ?

Les grandes étapes du projet immobilier sont les suivantes :

- phase de conception et d'études, d'un an environ ;
- phase de construction, sur 22 mois ;
- livraison du bâti à échéance 2027.

